

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Claudia Tremblay

<https://www.cadre21.org/membres/1526115824643e70b1acd1e5>

Date d'obtention : 2024-10-11 13:38:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est pour accélérer le processus dans l'intervention des jeunes et pour faciliter le travail des tierces parties. Je retiens aussi que la confidentialité est très importante pour la victime et les autres jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va mieux guider mes interventions, car je vais avoir un aide mémoire et aussi des questions à poser directement aux élèves concernées. Je vais être en mesure d'être plus efficace si la situation se produit.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention à respecter la victime. De plus, je vais faire attention à ne pas biaiser son témoignage en utilisant la trousse. Pour les autres élèves impliqués je vais faire attention de bien confisquer le cellulaire sans regarder les photos et/ou les sextos et de ne pas leur poser de questions et laisser cette partie aux policiers. Je vais aussi faire attention à la confidentialité et de ne pas divulguer d'informations en lien avec mes interventions.